



## Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique de Cap Atlantique

### Protocole Sanitaire

14.09.2020

*Dans le contexte actuel d'épidémie de coronavirus, le Conservatoire intercommunal CAP Atlantique suit les recommandations des services de l'État et de la Communauté d'Agglomération. Ces préconisations évoluent en fonction de l'actualité.*

#### Accès aux locaux du Conservatoire

- En cas de **suspicion de la COVID-19** (fièvre et/ou toux, difficultés respiratoires, à parler, à avaler, perte du goût et de l'odorat...) chez un **élève, il doit rester à la maison** en attendant que le médecin traitant indique la conduite à tenir.
- **L'accès aux locaux** du conservatoire intercommunal est réservé **aux seuls élèves, enseignants et personnels**.
- Les **attentes prolongées ne sont pas autorisées** dans les locaux du conservatoire.
- Les parents ne sont pas admis dans les murs, **à l'exception** d'un seul parent pour les **enfants de moins de 11 ans** jusqu'à la prise en charge par un enseignant. Les parents accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de classe (hors éveil petite et moyenne section).
- L'entrée et la circulation dans les bâtiments s'effectuent selon les signalisations présentes sur chaque site (Athanor, Ondines, Beethoven). L'**ascenseur du bâtiment Athanor** est réservé aux personnels de l'établissement et aux personnes à mobilité réduite.
- Les rencontres éventuelles entre parents et professeurs, responsable du parc instrumental, service scolarité ou direction se font **uniquement sur rendez-vous**. Privilégier les échanges téléphoniques.

# Mesures d'hygiène

## *Port du masque*

- Le **port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement pour tous à partir de 11 ans**, dès l'entrée dans les bâtiments et lors de tous les déplacements.
- **Les élèves doivent venir avec leur propre masque.**
- Seuls les instrumentistes à vent et les chanteurs **sont autorisés à enlever le masque pendant les temps de jeux instrumentaux ou vocaux**. Dans les pratiques collectives vocales, le port du masque est toutefois conseillé pour les chanteurs de plus de 65 ans ou vulnérables.

## *Lavage / désinfection des mains*

- La friction des mains avec le **gel hydroalcoolique mis à disposition est obligatoire** pour tous :
  - à l'entrée et à la sortie de l'établissement
  - à l'entrée et à la sortie des salles de cours
- **Le lavage approfondi des mains à l'eau et au savon**, ou lorsque cela n'est pas possible, la friction au gel hydro-alcoolique, doit être effectué régulièrement, notamment entre chaque cours.
- Pour les **instruments partagés**, une **désinfection des mains avant et après chaque utilisation** est strictement obligatoire.

## *Distanciation*

- Une distanciation minimale **d'un mètre entre les personnes** doit être respectée y compris pendant les cours.
- **Pour les cours individuels**, lorsque le port du masque est impossible (temps de jeux pour les instruments à vent et les voix) il convient d'augmenter la distance **à au moins 2 mètres**. Des écrans sont placés entre l'élève et l'enseignant de chant ou d'instruments à vent.
- **Pour les pratiques collectives :**
  - Une distance radiale d'1,5 mètre minimum est à respecter pour les instrumentistes à vent et les chanteurs.
  - Une distanciation de 1 mètre minimum est requise pour tous les autres instrumentistes.
- **Pour les pratiques collectives vocales**, le chef de cœur est tenu de respecter une distance minimale de 3 à 5 mètres.
- L'enseignant veille à optimiser et faire respecter les distanciations.

## Aération

- L'aération des locaux est effectuée minimum 10 à 15 minutes 2 fois par jour.
- Les salles de cours sont aérées 15 minutes toutes les 3 heures.
- Les portes des locaux (hall, sanitaires, salles de cours...) restent ouvertes dans la mesure du possible.

## Nettoyage/désinfection du matériel, surfaces partagées et instruments

- **Chaque élève musicien devra venir muni de son propre matériel** (cahiers, partitions, crayons, gomme, baguettes, etc.).
- Chaque professeur procède à un **nettoyage/désinfection systématique** du matériel **entre chaque élève**.
- **Pour les pratiques d'ensemble et cours collectifs**, les élèves participent au nettoyage/désinfection du matériel sous la responsabilité du professeur.
- **Des lingettes ou spray/essuie-mains sont à disposition** des enseignants et des élèves pour la désinfection des surfaces partagées (pupitres, tables, claviers, etc.) après chaque utilisation.
- **Les élèves sont responsables du nettoyage de leurs instruments**, y compris ceux prêtés par l'établissement, suivant les consignes des professeurs.
- Les musiciens disposent **du matériel requis dans les salles pour le nettoyage** de leurs instruments. Ils jettent soigneusement tout déchet dans les poubelles à disposition.
- **Les partitions** doivent être à usage personnel autant que possible. Sinon elles doivent être plastifiées et désinfectées après chaque utilisation.
- **Les claviers** font l'objet d'un nettoyage entre chaque utilisateur.

## Organisation pédagogique

Le choix des horaires de cours est particulièrement contraint cette année pour limiter les flux dans l'établissement et adapter la fréquentation aux surfaces des salles.

- **L'organisation spatiale des salles** tient compte des distanciations requises par type de pratique.
- **Tous les cours sont réduits de 5 minutes**. Les horaires ainsi aménagés doivent être strictement respectés.
- **Les effectifs des cours collectifs sont réduits** pour respecter les règles de distanciation.

- **La pratique du chant choral** pour les élèves inscrit en orientation ou en cycle 1 de formation musicale **est annulée jusqu'à nouvel ordre.**
- **Les cours de formation musicale, de modules et de pratiques collectives sont exceptionnellement facultatifs pour tous les élèves.**
- **Exceptionnellement, les élèves inscrits dans les classes d'éveil sont dotés gratuitement de petits instruments individuels.**
- Les enseignants informent l'équipe administrative et de direction du non-respect des consignes formulées, contrôlent les présences et notent dûment toute absence.

\*\*\*\*\*

Toute personne qui présenterait des symptômes de la Covid 19 au sein des locaux du conservatoire sera immédiatement **isolée dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.**

**Tout cas de Covid-19 doit être signalé à l'administration ([conservatoire.musique@cap-atlantique.fr](mailto:conservatoire.musique@cap-atlantique.fr)).**

\*\*\*\*\*